

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES TROTTINETTES

Qu'elles soient électriques ou classiques, les trottinettes sont de plus en plus présentes dans nos localités. Voici quelques conseils et règles à respecter en tant qu'utilisateur·trice.

LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Les trottinettes électriques sont considérées comme des vélos et doivent obéir aux mêmes règles de circulation.

- Doivent rouler sur **le bord droit de la chaussée** à une vitesse maximale de 20 km/h.
- Doivent :
 - être munies d'une sonnette,
 - **avoir 2 freins**, dont au moins un fonctionne par friction,
 - **circuler avec l'éclairage allumé, même de jour**,
 - avoir un moteur d'une puissance maximale de 500 W.
- L'âge minimum pour rouler en e-trottinette est fixé à 14 ans. Les jeunes de moins de 16 ans peuvent circuler à trottinette électrique uniquement s'ils-elles sont titulaires du permis de cyclomoteur (permis M).

LES TROTTINETTES CLASSIQUES

- Doivent rouler sur **les trottoirs et/ou les pistes cyclables**.
- Doivent disposer d'**éclairage pour la nuit** ou en cas de mauvaise visibilité.
- Pas d'âge minimum d'utilisation. Les règles de circulation et les piéton·ne·s doivent être respecté·e·s.

CONSEILS

- **Le port du casque et de protections est fortement recommandé.**
- **Lorsqu'on circule en trottinette classique, il est vivement conseillé de descendre de la trottinette et de la pousser lorsqu'on traverse un passage pour piéton.**

ATTENTION!

- **Vérifiez que votre trottinette électrique est homologuée, notamment en comprenant un moteur dont la puissance n'excède pas 500 W et en atteignant une vitesse de 20 km/h au maximum.**
- En Suisse, seules les trottinettes électriques homologuées et les segways sont admis à la circulation. Les autres engins (monoroues, hoverboard, e-Skateboard et e-Kart) sont autorisés uniquement dans les espaces privés.
- **Il est interdit de prendre des passagers·ères sur sa trottinette.**

ET LES AUTOMOBILISTES?

- L'automobiliste doit se comporter de la même manière qu'avec les piéton·ne·s ou les cyclistes, soit être attentif·ve et respectueux·euse.

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

SCAN
scan-ne.ch

SCAN - Service cantonal
des automobiles et de la navigation
Établissement autonome
de droit public de la République
et Canton de Neuchâtel

police
NEUCHÂTELOISE
Bien plus que de la sécurité